



2 rue de la libération  
35190 Bécherel

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BECHEREL

### Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 22 septembre 2010 à Cardroc

L'an deux mille dix, le mercredi 22 septembre, à 18h30, les membres du Conseil de la Communauté de communes du Pays de Bécherel se sont réunis à la salle René Yvetot à Cardroc, sous la présidence de Monsieur Bernard LEROY.

#### Membre du Conseil

En exercice : 24  
Présents : 21  
Votants : 23

**Date d'envoi de la convocation** : 16/09/2010

#### Etaients présents :

Bécherel	: M. LEROY, M. GUÉDÉ
Cardroc	: M. HUET, M. MORIN
Irodouër	: M. LEBLANC
Chapelle-Chaussée	: M. MORIN, M. ALIX, M. PICHOUX
Les Iffs	: M. DE LA VILLEON, M. DAUGAN
Langan	: Mme LAVAREC
Miniac sous Bécherel	: M. PESTEL, M. RICHOUX
Romillé	: M. BAZIN, Mr BAUDAIS, Me PRIÉ, Me CORRE
St Brieuc des Iffs	: Me. TEXIER, M. COUET
St Pern	: M. CHATEL, Me. PASCO

M. Y. LESVIER a donné pouvoir à M. D. LEBLANC, Mme M-E. BELERT a donné pouvoir a Mme M LAVAREC

A été élu secrétaire de séance conformément au CGCT : Gilles HUET

---

#### Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 6 juillet 2010
  - Affaires générales : Modification des statuts de la Communauté de Communes pour intégrer la compétence « Voirie d'intérêt communautaire »
  - Fiscalité : Instauration de la base pour la cotisation minimum des entreprises
  - Fiscalité : Exonération de CFE pour les établissements cinématographiques
  - Création d'un budget annexe Ordures ménagères
  - Création d'un budget annexe « Production d'énergie photovoltaïque »
  - Finances : Vote du budget primitif du budget annexe « Production d'énergie photovoltaïque »
  - Finances : Engagement d'une consultation auprès d'établissements financiers
  - Développement économique : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un atelier relais sur la commune d'Irodouër
  - Subvention Forum de l'emploi 2010
  - Rapport d'activités du SMICTOM
  - Enfance Jeunesse : Prise en charges des frais de déplacement pour les personnels hors Communauté de Communes dans le cadre du projet de coopération « la planète m'a dit... »
  - Culture – Tourisme : Projet de sentiers d'interprétation porté par l'Ecomusée du Pays de Montfort.
  - Environnement : Engagement d'une consultation dans le cadre du programme de plantations de haies bocagères
  - Développement économique : Constitution d'une servitude sur le parc d'activités du champ Rouatard
  - Culture : Poursuite de l'animation « Bébébouquine » dans le cadre du réseau des bibliothèque
  - Développement économique : Vente d'un terrain sur le Parc d'activités du Champ Rouatard
-

## Délibération N° 67 /2010 : Approbation du compte rendu de la séance du 6 juillet 2010

Monsieur le Président propose au Conseil d'approuver le compte rendu de la séance du Conseil de Communauté qui s'est tenue le mardi 6 juillet 2010, à la Mairie de Bécherel.

### Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,

**Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le compte rendu du Conseil du 6 juillet 2010.**

## Délibération N° 68 /2010 : Affaires générales - Présentation du rapport de la CLECT et transfert de la compétence voirie d'intérêt communautaire

### Exposé

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie le 14 septembre 2010 pour traiter du transfert de la compétence voirie rurale et communale, hors agglomération. A l'issue des travaux de cette commission, le président de la CLECT a proposé aux membres de la commission de statuer sur la base des nouvelles attributions de compensation intégrant les montants de la charge transférée.

La base de calcul qui a été retenue a été définie sur la moyenne des cinq dernières années (2005 / 2009), pondérée ensuite par le nombre de mètres linéaires de voirie pour chacune des communes.

#### Montant des charges transférées

Dépenses nettes à transférer	Voirie communale		Chemins ruraux		COUT NET
	Modernisation	Entretien	Modernisation	Entretien	
BECHEREL	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
CARDROC	7,838	3,996	5,891	4,945	22,670
LA CHAPELLE CHAUSSEE	12,877	6,566	8,989	7,545	35,977
LES IFFS	4,008	2,044	3,622	3,040	12,714
IRODOUER	12,290	6,266	18,927	15,886	53,370
LANGAN	4,052	2,066	6,937	5,823	18,877
MINIAC SOUS BECHEREL	8,276	4,220	9,967	8,366	30,828
ROMILLE	27,316	13,927	16,668	13,990	71,901
SAINT BRIEUC DES IFFS	6,187	3,154	5,930	4,977	20,248
SAINT PERN	3,476	1,772	15,065	12,645	32,959
<b>Total</b>	<b>86,320</b>	<b>44,011</b>	<b>91,995</b>	<b>77,217</b>	<b>299,544</b>
	<b>130,331</b>		<b>169,213</b>		

#### Modification des attributions de compensation

	Avant transfert		Transfert	Après transfert		
	Attribution de compensation			COUT NET	Attribution de compensation	
	reçue par les communes	versée par les communes			reçue par les communes	versée par les communes
BECHEREL	154,583	0,000	0,000	<b>154,583</b>	0,000	
CARDROC	6,251	0,000	22,670	0,000	<b>16,419</b>	
LA CHAPELLE CHAUSSEE	11,739	0,000	35,977	0,000	<b>24,238</b>	
LES IFFS	3,507	0,000	12,714	0,000	<b>9,207</b>	
IRODOUER	54,424	0,000	53,370	<b>1,055</b>	0,000	
LANGAN	12,197	0,000	18,877	0,000	<b>6,681</b>	
MINIAC SOUS BECHEREL	7,012	0,000	30,828	0,000	<b>23,816</b>	
ROMILLE	88,877	0,000	71,901	<b>16,976</b>	0,000	
SAINT BRIEUC DES IFFS	3,201	0,000	20,248	0,000	<b>17,046</b>	
SAINT PERN	264,956	0,000	32,959	<b>231,997</b>	0,000	
<b>Total</b>	606,748	0,000	299,544	404,611	97,407	

Jean-Yves BAZIN, Président de la commission, indique que la CLECT a approuvé ce rapport 6 voix POUR et 5 voix CONTRE.

Bernard LEROY rappelle au Conseil que le transfert de cette compétence générerait, sur la base des conditions actuelle de calcul de la DGF, une augmentation de recettes d'environ 73 000 €.

Philippe MORIN demande à quoi sera affecté ce surplus de DGF.

Jean-Yves BAZIN indique qu'il appartiendra au Conseil, lors du vote du budget de faire les choix, en fonctions des priorités.

Bernard LEROY ajoute qu'en cas de fortes dégradations sur la voirie, en fonction de la situation climatique, il faudra augmenter les crédits pour la voirie et consommer dans ce cas là une partie de la DGF complémentaire.

Hervé de la VILLEON demande s'il y aura une commission avec des représentants des communes.

Bernard LEROY répond que le syndicat est conservé et que les référents communaux continueront le travail qu'ils menaient précédemment

Guy CHATEL indique que même si l'augmentation de DGF DE 73 000 € est importante, il faut considérer que les dépenses augmenteront mécaniquement chaque année, jusqu'à consommer le gain de DGF.

Maryvonne LAVAREC fait part des arguments qui amènent la commune de Langan à rejeter ce projet de transfert, à savoir l'amointrissement du rôle des communes, la perte d'une compétence que la commune est aujourd'hui en capacité d'assumer et le devenir incertain de la Communauté de Communes.

Bernard LEROY indique qu'avec 73 000 € de DGF annuel, il est possible de souscrire un emprunt de 600 000 € remboursable sur 10 ans, ce qui permet de faire des projets.

Guy CHATEL rappelle que le gain de DGF se fera en 2013 et qu'il existe une incertitude de ce qu'il adviendra en 2014.

Bernard LEROY répond qu'on ne peut attendre 2014 pour voir ce qu'il adviendra de la Communauté de Communes et qu'il est nécessaire jusque-là de conforter les ressources de la Communauté de Communes pour répondre aux besoins du territoire et des habitants.

Gilles HUET demande ce que peut apporter ce transfert au-delà de la bonification de DGF. Peut-on envisager une baisse des coûts, une amélioration du service ...

Jean-Yves BAZIN répond qu'il sera possible de progresser en mutualisant l'exercice de la compétence, en optimisant les marchés et en programmant de façon plus cohérente les travaux.

Gilles HUET et Philippe MORIN s'interrogent sur les modalités d'approbation du transfert de la compétence

Bernard LEROY indique qu'il faut d'une part que le Conseil approuve le transfert et qu'ensuite les communes se prononcent selon la règle de la majorité qualifiée (50% des communes représentant 2/3 de la population ou 2/3 des communes représentant 50 % de la population).

Loïc MORIN propose d'adopter le principe d'affecter 50% de la DGF bonifiée par le transfert de cette compétence pour financer les travaux de voirie.

Jean-Yves BAZIN répond en indiquant qu'il ne faudrait pas dépenser plus que le besoins réels de travaux, sachant que les montants validés par la CLECT semble déjà correspondre aux besoins.

Le Président propose de procéder à un vote à bulletin secret, en demandant au Conseil de se prononcer d'abord sur le transfert de la voirie rurale et communale hors agglomération et de se prononcer, ensuite et le cas échéant, sur les nouvelles attributions de compensation validées par la CLECT.

#### **Délibération**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu les statuts de la Communauté de Communes,  
Vu la délibération n° 46 du 25 mai 2010,  
Vu le rapport de la CLECT du mardi 14 septembre 2010,

**Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, 12 voix CONTRE, 10 voix POUR et un BLANC, décide :**

- de rejeter le transfert de la voirie rurale et communale hors agglomération,
- de ne pas modifier les statuts de la Communauté de Communes
- de ne pas modifier le montant des attributions de compensation
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

#### **Délibération N° 69 /2010 : Fiscalité - Instauration de la base pour la cotisation minimum des entreprises**

#### **Exposé**

Dans le cadre de la loi de finances 2010 portant réforme de la taxe professionnelle, la Communauté de Communes est invitée à prendre une délibération visant à fixer la base minimum s'appliquant aux entreprises ; cette base devant servir à l'établissement de la cotisation minimum des entreprises. Cette base peut être comprise entre 200 € et 2000 €.

Le Président propose au Conseil de ne pas modifier la base de calcul et de maintenir les règles qui étaient applicables avant la réforme de la taxe professionnelle.

#### **Délibération**

Vu l'article 1647 D du code général des impôts,

**Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des membres présents, décide :**

- de ne pas modifier la base minimum de taxe professionnelle appliquée en 2009 et de maintenir les règles qui étaient applicables en 2009.

- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

---

### **Délibération N° 70 /2010 : Fiscalité - Exonération des établissements cinématographiques**

#### **Exposé**

Dans le cadre de la loi de finances 2010 portant réforme de la taxe professionnelle, la Communauté de Communes est invitée à prendre une délibération visant à définir les modalités d'exonération de la contribution foncière des entreprises et la contribution sur la valeur ajoutée pour les établissements cinématographiques.

Le cinéma Korrigan de Romillé peut prétendre à une exonération de CFE dans la limite de 100%. Lorsqu'une exonération est accordée au titre de la CFE, la CVAE est également exonérée, dans les mêmes proportions. Le Président propose au Conseil d'exonérer le cinéma Korrigan au titre de la CFE et au titre de la CVAE à 100 %.

#### **Délibération**

Vu l'article 1464 A du code général des impôts,

**Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des membres présents, décide :**

- d'exonérer le cinéma Korrigan au titre de la CFE et au titre de la CVAE à 100 %.

- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

---

### **Délibération N° 71 /2010 : Finances - Création d'un budget annexe Ordures ménagères**

#### **Exposé**

Dans le cadre de l'exercice de la compétence « Collecte et traitement des ordures ménagères », il est nécessaire d'établir un budget annexe à compter de l'année 2011. Celui-ci permettra en outre un meilleur suivi de ce service.

Le président propose au Conseil d'approuver la création d'un budget annexe « Ordures Ménagères » pour l'exercice 2011.

#### **Délibération**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

**Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des membres présents, décide :**

- de créer un budget annexe au budget principal nommé « Ordures ménagères » à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

- d'appliquer à ce budget annexe la nomenclature comptable M14

- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

---

### **Délibération N° 72 /2010 : Finances- Création d'un budget annexe « Production d'énergie photovoltaïque »**

#### **Exposé**

Le Président expose que dans le cadre de l'installation des panneaux photovoltaïques sur la Maison du Livre, il est nécessaire d'établir un budget annexe qui prendra en compte toutes les dépenses et toutes les recettes liées à cette opération.

Le président propose au Conseil d'approuver la création d'un budget annexe « Production d'énergie photovoltaïque »

### Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,

**Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des membres présents, décide :**

- de créer un budget annexe au budget principal nommé « Production d'énergie photovoltaïque » à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010.
- d'appliquer à ce budget annexe la nomenclature comptable M4.
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

### Délibération N° 73 /2010 : Finances- Création d'un budget annexe « Production d'énergie photovoltaïque »

### Exposé

Dans le cadre de l'installation de panneaux photovoltaïques sur la Maison du Livre, le président soumet au Conseil le vote de ce budget annexe.

**BUDGET ANNEXE  
PRODUCTION ENERGIE  
PHOTOVOLTAIQUE  
Instruction M4**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
2315	Immobilisation en cours - Installation, matériel et outillage techniques	60 000.00 €	1641	Emprunt en euros	60 000.00 €
	TOTAL	60 000.00 €		TOTAL	60 000.00 €

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
	TOTAL	€ -		TOTAL	€ -

### Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 72 du 22 septembre 2010 créant le budget annexe « Production d'énergie photovoltaïque »

**Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des membres présents :**

- Adopte le budget annexe « Production d'énergie photovoltaïque » 2010

- Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

### **Délibération N° 74 /2010 : Finances - Engagement d'une consultation auprès d'établissements financiers**

#### **Exposé**

Dans le cadre de l'opération « Maison du Livre », conformément au vote du budget primitif 2010 et du budget annexe « Production d'énergie photovoltaïque », il est nécessaire de consulter différents organismes de crédits pour contracter deux prêts, l'un pour la Maison du Livre et l'autre pour l'équipement photovoltaïque.

S'agissant de la Maison du Livre, le montant maximum du prêt sera de 230 000 €.

S'agissant de l'équipement photovoltaïque, le montant du prêt sera de 60 000 €.

Le Président propose au Conseil d'engager cette consultation.

#### **Délibération**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le vote du budget principal 2010

Vu le vote du budget annexe « Production d'énergie photovoltaïque » 2010

**Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des membres présents :**

**- Autorise le Président à engager une consultation auprès des organismes de crédits.**

### **Délibération N° 75 /2010 : Développement économique - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un atelier relais sur la commune d'Irodouër**

#### **Exposé**

La commission « Développement économique » s'est réunie lundi 20 septembre pour analyser les offres transmises dans le cadre du recrutement d'une équipe de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un atelier Relais, conformément à la délibération du 6 juillet 2010 qui approuvait l'engagement de cette consultation.

Critères d'évaluation des offres : Compétences, références et moyens des candidats (50%) / Taux de rémunération (50%)

Cinq offres ont été transmises à la Communauté de Communes. Elles sont toutes recevables.

Le recensement des prix proposés dans les offres est le suivant :

<b>Ordre</b>	<b>Candidat</b>	<b>Taux proposé</b>	<b>Prix proposé HT</b>	<b>Mission complète</b>
1	HENOCQ Philippe	7,70%	17 710,00 €	oui
2	Sarl TRICOT	7,00%	16 100,00 €	oui
3	LE FAUCHEUR Vincent	6,90%	15 870,00 €	oui
4	BUCAILLE Jacques	11,45%	26 335,00 €	oui
5	Agence d'Architecture Claire LEFORT	12,00%	27 600,00 €	oui

L'analyse proposée par la commission « Développement économique » est la suivante :

Prix						
Ordre	Candidat	Taux proposé	Prix proposé HT	Mission complète	Note /50	Classement
1	HENOCQ Philippe	7,70%	17 710,00 €	oui	44,66	3
2	Sarl TRICOT	7,00%	16 100,00 €	oui	49,69	2
3	LE FAUCHEUR Vincent	6,90%	15 870,00 €	oui	49,59	1
4	BUCAILLE Jacques	11,45%	26 335,00 €	oui	17,70	4
5	Agence d'Architecture Claire LEFORT	12,00%	27 600,00 €	oui	13,75	5

La note 50 peut être attribuée à une offre qui correspond exactement à l'estimation faite par la CdC soit 16 000 €

Références et valeur technique			
Ordre	Candidat	Note /50	Classement
1	HENOCQ Philippe	50,00	1
2	Sarl TRICOT	40,00	3
3	LE FAUCHEUR Vincent	50,00	1
4	BUCAILLE Jacques	30,00	3
5	Agence d'Architecture Claire LEFORT	40,00	5

En fonction des critères de sélection des offres, le classement proposé est le suivant :

Note finale					
Ordre	Candidat	Prix	Références et valeur technique	Note	Classement
1	HENOCQ Philippe	44,66	50,00	94,66	2
2	Sarl TRICOT	49,69	40,00	89,69	3
3	LE FAUCHEUR Vincent	49,59	50,00	99,59	1
4	BUCAILLE Jacques	17,70	30,00	47,70	5
5	Agence d'Architecture Claire LEFORT	13,75	40,00	53,75	4

La commission propose au Conseil de retenir l'offre de Vincent LEFAUCHEUR qui est la plus avantageuse économiquement.

#### Délibération

Vu le vote du budget annexe « Ateliers Relais » 2010

Vu la délibération n°60 du 6 juillet 2010 approuvant l'engagement de la consultation,

**Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des membres présents :**

- Décide de retenir l'offre de Vincent LEFAUCHEUR, au taux de 6.90%.
- Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

#### Délibération N° 76/2010 : Développement économique - Subvention Forum de l'emploi 2010

#### Exposé

Le GIP du Pays de Brocéliande et Montfort Communauté organisent le 4ème « Forum de l'Emploi » le samedi 9 octobre.

Les cinq PAE du Pays de Brocéliande sont associées à cette opération, à la fois en amont en proposant des actions de sensibilisation en direction des demandeurs d'emplois et le jour du forum, pour accueillir le public.

Le GIP de Brocéliande souhaite renforcer la promotion de la manifestation et sollicite une subvention auprès de chacune des Communauté de Communes du Pays pour un montant maximum de 650 €. Le montant de la subvention sera recalculé en fonction des cofinancements qui auront été perçus pour cette action.

#### Délibération

**Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des membres présents :**

- Approuve le versement d'une subvention de 650 € maximum pour l'organisation du forum de l'emploi du Pays de Brocéliande

- Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

---

#### **Délibération N° 77 /2010 : Affaires générales - Rapport d'activités du SMICTOM**

##### **Exposé**

La Communauté de Communes adhère au SMICTOM des cantons de Bécherel, Combourg, Hédé et Tinténiac. Aussi, la Communauté de Communes doit se prononcer sur le rapport d'activités 2009 établi par le syndicat.

##### **Délibération**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets réalisé par le SMICTOM des cantons de Bécherel, Combourg, Hédé et Tinténiac

**Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des membres présents :**

- Approuve le rapport d'activités du SMICTOM des cantons de Bécherel, Combourg, Hédé et Tinténiac

- Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

---

#### **Délibération N° 78 /2010 : Enfance Jeunesse - Prise en charges des frais de déplacement dans le cadre du projet de coopération « la planète m'a dit... »**

##### **Exposé**

La Communauté de Communes a approuvé lors du Conseil du 13 avril le principe de porter un projet de coopération transnational. Une seconde rencontre pour mesurer la faisabilité de ce projet sera organisée au cours du mois d'octobre 2010. Il est proposé que la Communauté de Communes soit représentée pour cette seconde rencontre par Elise Gerfaut, animatrice du Gal de Brocéliande, par Charlène Bedel, responsable du service jeunesse de la commune de Romillé et par Cédric Mottin, coordinateur Enfance Jeunesse à la Communauté de Communes.

Le Président propose au Conseil d'autoriser la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement de Elise Gerfaut et Charlène Bedel qui ne font pas partie des effectifs de la Communauté de Communes.

**Délibération** Vu le Code général des collectivités territoriales,

**Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des membres présents :**

- Autorise la prise en charges des frais de déplacement et d'hébergement de Elise Gerfaut et Charlène Bedel.

---

#### **Délibération N° 79 /2010 : Culture/Tourisme - Projet de sentiers d'interprétation porté par l'Ecomusée du Pays de Montfort.**

##### **Exposé**

Jean-Yves Bazin expose le projet porté par l'écomusée du Pays de Montfort qui vise à la création de trois sentiers d'interprétation du patrimoine sur les Communautés de Communes de Montfort,

Montauban et Bécherel, d'un espace scénographique sur le territoire de Montfort Communauté et de programmes d'animations sur les trois communautés de Communes citées précédemment.

L'objectif de ce projet est de valoriser, mettre en synergie les points forts patrimoniaux du territoire, favoriser le développement des séjours thématiques destinés à un tourisme durable et impliquer les habitants, particulièrement les jeunes.

L'association culturelle de l'écomusée, en partenariat avec le Pays Touristique de Brocéliande, les acteurs locaux, propose de créer des circuits d'interprétation du patrimoine rural et un espace de découverte et de sensibilisation des différents sentiers à la manière d'un centre d'interprétation). Cet espace sera exposé pendant deux ans dans les locaux de l'écomusée du Pays de Montfort puis il deviendra itinérant pendant trois ans sur l'ensemble du Pays de Brocéliande. Elle programmera des animations et des événements culturels afin de valoriser les divers sentiers. Cette programmation permettra à la fois de créer une dynamique sur l'ensemble du territoire et de renforcer l'identité du pays.

### Mise en œuvre du projet :

- Travailler en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés pour l'élaboration des itinéraires et la mise en œuvre des animations et des événements culturels.
- Concevoir les sentiers d'interprétation en mettant en réseau divers sites naturels et culturels, en inventoriant les richesses patrimoniales existantes pour ensuite construire des thématiques cohérentes en adéquation avec l'histoire et les ressources des lieux.
- Création d'un espace de découverte et de sensibilisation des différents sentiers à la manière d'un centre d'interprétation pour inciter le public à découvrir, grâce aux sentiers thématiques, la richesse et la diversité du patrimoine rural et naturel du Pays de Brocéliande.
- Animer ces divers sentiers, dans un souci de pérennisation, en proposant une programmation culturelle (ateliers, visites, événements culturels...) tout en impliquant les habitants.
- Création de supports de communication, de dépliants explicatifs pour chaque sentier, de documents pédagogiques et d'outils interactifs (bornes audiovisuelles).

### Calendrier de réalisation :

Phase 1 : lancement du projet	Août/septembre/octobre 2010
Phase 2 : réalisation du centre d'interprétation Inauguration en juin 2011. Exposition temporaire jusqu'en décembre 2012 puis itinérance sur le Pays de Brocéliande pendant 3 ans.	D'octobre 2010 à mai 2011
Phase 3 : réalisation du 1 <sup>er</sup> sentier (Montfort Communauté)	De novembre 2010 à juin 2011
Phase 4 : mise en place des animations et événements culturels sur le 1 <sup>er</sup> sentier	De janvier 2011 à juin 2011 Déroulement en juillet 2011
Phase 5 : réalisation du 2 <sup>ème</sup> et du 3 <sup>ème</sup> sentier (Pays de Montauban et Bécherel)	D'avril 2011 à juin 2012
Phase 6 : mise en place des animations et événements culturels sur le 2 <sup>ème</sup> et le 3 <sup>ème</sup> sentier	De janvier 2012 à juin 2012 Déroulement en juillet et août 2012
Phase 7 : évaluation de l'opération (suivi, enquête auprès des divers publics, analyse de l'enquête...)	Juillet/août 2011 et 2012
<b>Durée de l'opération</b>	<b>Août 2010 à août 2012</b>

### Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant en euros HT	Origine	Montant en euros
<b>Dépenses éligibles</b>		<b>Contributions publiques</b>	
Salaires et charges	83 500	« structure concernée »	
Frais de déplacements	3 000	LEADER (FEADER)	80 000
Création de trois sentiers d'interprétation	48 000	Contrat de Pays	58 240
Scénographie du centre d'interprétation du patrimoine	28 000	Communauté de Communes de Bécherel	3 680
Animations culturelles programmées sur les 3 sentiers	19 500	Communauté de Communes de Montauban	3 680
<b>Assiette éligible (1)</b>	0,00	<b>Total public (1)</b>	

<b>Dépenses non éligibles</b>		<b>Contributions privées (2)</b>	
<b>Total dépenses (1+2)</b>	<b>0,00</b>	<b>Autofinancement (3) :</b>	<b>36 400</b>
Recettes générées par l'opération (3)		Recettes générées par l'opération (4)	
<b>Total dépenses subventionnables (1-3)</b>	<b>182 000</b>	<b>Total ressources (1+2+3)-4</b>	<b>182 000</b>

Claudine PASCO indique que ce dossier a été présenté en commission culture. La commission s'est interrogée sur le fait que ce projet ne concerne que quatre communes. Après discussion, il est envisagé que ce qui sera mis en place à l'échelle des communes de Cardroc, Les Iffs, St Briec des Iffs et la Chapelle Chaussée, puisse concerner dans un second temps les autres communes du territoire.

## Délibération

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des membres présents :

- Valide la participation financière de la communauté de commune à hauteur de 3 680,00 € pour cette opération, à inscrire au BP 2011
- Donne son accord pour la prise en compte de cette contribution au titre de contrepartie nationale, conformément aux modalités de financement des projets Leader
- Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

## Délibération N° 80 /2010 : Environnement - Engagement d'une consultation dans le cadre du programme de plantation de haies bocagères

### Exposé

La Communauté de Communes a mis en œuvre depuis plusieurs années une politique incitative visant à reconquérir le bocage.

Aussi, dans le cadre de cette action, il est proposé au Conseil d'engager une consultation pour réaliser les différentes prestations du programme de plantation à destination des particuliers/communes (campagne « classique »), et du monde agricole (« Breizh Bocage »).

Le marché est réparti en quatre lots :

- lot 1 : fourniture et livraison de plants, paillage et accessoires
- lot 2 : fourniture et livraison de paille de lin
- lot 3 : Travaux de plantation et entretien
- lot 4 : travaux de création de talus

### Plan de financement prévisionnel

Dépenses – Section de fonctionnement	Montant HT €	Recettes – Section de fonctionnement	Montant HT €
Fournitures et livraison plants/paillage/accessoires	10 000	Région – 20 %	8000
Fournitures paille de lin	5 000	CG 35 – 20%	8000
Travaux de plantation et taille	20000	Feader – 40 %	16000
Travaux de talutage	5000	CC Bécherel – 20 %	8000
<b>TOTAL TTC</b>	<b>40 000</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>40 000</b>

## Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le budget primitif 2010,

**Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des membres présents :**

- **Approuve l'engagement de la campagne de plantation de haies bocagères**
- **Autorise le lancement de cette consultation auprès des entreprises**
- **Demande de solliciter les différents financeurs engagés dans le programme Breizh Bocage (Département Région, Etat, Europe et Agence de l'eau)**
- **Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.**

---

**Délibération N° 81 /2010 : Développement économique - Constitution d'une servitude sur le parc d'activités du champ Rouatard**

**Exposé**

Deux parcelles cadastrées AB 87et AB 360 jouxtent le parc d'activités du Champ Rouatard à Romillé. Lors de la constitution des plans par le géomètre, la question de la servitude pour désenclaver ces deux parcelles du fait de l'acquisition des terrains par la Communauté de Communes n'a pas été réalisée.

Aussi, il est nécessaire de prévoir une servitude de passage tous usages le long de la limite Est de la parcelle castrée AB 386, appartenant à la Communauté de Communes.

**Délibération**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le courrier du 6 août 2010 transmis par Maître PIGNON, notaire à Romillé

**Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des membres présents :**

- **Autorise la constitution d'une servitude de passage tous usages pour sur la parcelle AB 386, pour désenclaver les parcelles cadastrées AB 87et AB 360**
- **Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.**

---

**Délibération N° 82 /2010 : Culture : Poursuite de l'animation « Bébébouquine » dans le cadre du réseau des bibliothèques**

**Exposé**

Jean-Yves Bazin informe le Conseil que la commission culture et le réseau des bibliothèques du territoire proposent de poursuivre l'animation « Bébébouquine » assurée par l'association « Livre en Vadrouille », sur la période de l'année scolaire 2010/2011.

Le budget de cette opération serait de 2175 € sur le budget 2010 et de 4425 € sur le budget 2011. Sur l'exercice 2011 une aide pourra être sollicitée auprès du Conseil général.

**Délibération**

**Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents :**

- **Approuve la poursuite dans l'opération « Bébé Bouquine » au sein des bibliothèques**

- **Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.**
- 

### **Délibération N° 83 /2010 : Développement économique : Vente d'un terrain sur le Parc d'activités du Champ Rouatard**

#### **Exposé**

Conformément au compromis de vente signé le 14 septembre 2009 en l'étude de Maître PIGNON, notaire à Romillé, une vente d'un terrain de 21 ares et 50 centiares sur la Zone d'Activités « Le Champ Rouatard » à ROMILLE est consentie au profit de la SCI Bois d'Emeraude, représentée par Mr et Mme CANDY.

Le prix au m<sup>2</sup> est de 15 € conformément à la décision du Conseil de la Communauté de Communes du 28 mars 2006.

Les frais de bornage, les branchements et les frais notariaux auprès de Maître PIGNON (ROMILLE) sont à la charge de l'acquéreur.

Par ailleurs, il à est à noter que les porteurs de projet, futurs acquéreurs, bénéficient d'un suivi architectural et paysager assuré par le cabinet ADEPE, ayant mené les études et assuré la maîtrise d'œuvre des travaux paysagers de la zone d'activités.

#### **Délibération**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération du 28 mars 2006,  
Vu la délibération du 22 septembre 2009,

**Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'approuver la vente d'un terrain de 21 ares et 50 centiares à SCI Bois d'Emeraude**
  - **d'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire, avec possibilité de substitué. Ainsi, Mr Bernard LEROY délègue à Mr Claude ALIX, la signature de l'acte de vente.**
- 

**L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h30**

**Le secrétaire de séance, Mr Gilles HUET**

**Le Président, Mr Bernard LEROY**

**Ci-dessous la signature des présents,**